



Procès-verbal de la séance du Conseil communal d'Echallens du 18 avril 2024

Présidence : Patrick MORIER GENOUD (Echallens Autrement)

Secrétariat : Mareva MARTIN (secrétaire)

La séance est ouverte à 20h00.

1) **Bienvenue**

Le président souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers présents, aux membres de la Municipalité et au représentant de la presse.

2) **Appel :**

46 (quarante-six) membres répondent à l'appel. 9 (neuf) sont excusés. Le quorum est donc atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

3) **Présentation Echallens 21 :**

Le Président passe la parole à M. August HANGARTNER pour son rapport.

3.1 Introduction

Echallens 21 a fêté ses 15 ans d'existence. Dans son bulletin spécial, la commission a précisé la signification du nombre 21 dans son nom. En effet, 21 ne fait pas référence à un âge ou à une année mais au 21ème siècle.

Ce qu'a fait la commission l'année dernière :

- *ZeroWaste Switzerland*
- *Fresque du Climat*
- *Conférence sur la gestion des déchets*
- *Organisation de 3 ateliers autour des produits à faire soi-même à la maison.*

3.2 Coup de balai

Il y avait habituellement peu de monde pour cette opération mais lors de la dernière édition, des migrants et des scouts ont participé, ainsi qu'une personne de Sugnens qui vient régulièrement ramasser les mégots jetés par terre à la gare. A ce propos, une action "no mégot" sera menée dès cette année.



3.3 Journée à vélo

Cette journée initiée par Jean-Christophe BOILLAT a été un grand succès. Cette année, il y aura une innovation avec un gymkhana mis à disposition par le TCS.

3.4 La fête de la Nature

Echallens 21 y participe tous les deux ans et elle a lieu dans la forêt. La Municipalité y a participé. Il y avait également la présence de Mme ZIMMERMANN avec des bols chantants.

3.5 Le vide-grenier

Cet événement est toujours un succès. Il aura lieu le 29 juin à la Grand'Rue.

3.6 Le repair café

Cet atelier est en place depuis février 2023. La salle de la Rovinaz est devenue trop petite et l'atelier s'est déplacé à la salle paroissiale protestante. Il y a eu environ 160 clients et donc une moyenne de 15-20 personnes qui sont venues à chaque fois, et dans presque 80% des cas l'objet a pu être réparé.

3.7 Les boîtes aux livres

Elles connaissent un grand succès.

3.8 Les marchés du samedi

Ils sont repris par Echallens 21 et débiteront ce samedi.

3.9 Le vélo-cargo

Il est toujours au *topshop*. S'il a connu un grand succès durant le Covid ce n'est désormais malheureusement plus le cas, notamment car il n'est actuellement pas assez visible.

3.10 Année 2024

Il y a eu une conférence avec *ZeroWaste Switzerland* en février et la journée coup de balai qui a eu lieu en mars.

La journée du vélo aura prochainement lieu. Le vide-grenier, la journée développement durable, une conférence au sujet de la santé et la journée sans mégot sont à venir.

3.11 Finances

Le budget a été utilisé à hauteur d'environ 80%. L'annulation de la Fête du Développement Durable a contribué à ce résultat. À noter que 80% des dépenses sont faites à Echallens et dans la région. Le poste le plus important concerne toujours la communication.



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

Les communications d'Echallens 21 sont diffusées de manière virtuelle (site Web E21, Facebook, Newsletters, publicité au cinéma d'Echallens) et physique (articles et publicités dans l'Écho du Gros-de-Vaud, bulletin « tous ménages », banderoles aux entrées du Bourg, affiches A3 et A1)

Le Président remercie M. August HANGARTNER pour son rapport et ouvre la discussion.

Mme Corinne FARQUARSON trouve géniale l'idée du *repair* café et espère qu'ils trouveront un lieu pérenne. Au niveau des finances, elle retient que les chiffres pour le subventionnement des vélos électriques sont en baisse et se demande pourquoi. M. HANGARTNER n'a pas de réponse à cette question.

Mme Céline MULLER, Municipale, prend la parole pour indiquer que le budget pour les vélos électriques sera mis au chapitre durabilité. Elle ajoute qu'il semblerait qu'en 2023 il y ait moins d'achat de vélos électriques et ce pour deux raisons :

- Il y a peut être une tendance à la baisse ;
- Passablement de personnes ont déjà acquis un vélo électrique et c'est un achat non récurrent.

4) Dépôts :

Le bureau n'a enregistré aucun dépôt.

5) Communications du Bureau :

4.1 UDC-PAI

Les parrains de la liste UDC ont été contactés par courrier et le Bureau n'a reçu aucun retour. Le Bureau considère donc que le Conseil communal est composé désormais de 55 membres. Le quorum reste fixé à 31 membres.

4.2 Sortie du Conseil communal

Elle aura lieu le 15 juin et elle sera essentiellement gourmande.

4.3 Prochain Conseil

Le prochain Conseil communal aura lieu le 23 mai 2024.

6) Communications de la Municipalité

Il n'y aucune communication de la Municipalité.



7) **Communications des délégués aux associations intercommunales**

Le Bureau n'a reçu aucune communication des délégués.

8) **Approbation du procès-verbal de la séance du 1er février 2024**

Nous avons reçu deux demandes de correction de M. Serge BORNICK, Syndic :

- “Il relève que ce travail peut être fait vite, bien et pas cher” est remplacé par “Il relève que ce travail peut être vite fait, bien fait et pas cher”.
- Concernant les bornes électriques, il était indiqué qu'il y avait juste une rangée à créer en plus. Cette phrase est supprimée.

Et une demande de modification de M. Hervé DELAY :

- Kilowatt-heure s'abrège kWh et non KWh.

M. Stéphane PIQUILLOUD souhaite faire corriger le nom du groupe auquel il a été assigné dans le PV. Il ne fait pas partie du SVI mais bien de l'Entente.

Le procès-verbal de la séance du 1er février 2024 ne suscite pas d'autres remarques.

Il est approuvé à la majorité moins 2 abstentions, le Président remercie son auteur.

9) **Demande d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 870'000.- destiné aux études et aux travaux de rénovation d'ouvrage d'art de la Route d'Orbe et du Chemin des Caves ainsi que les études pour la remise en état de la Route de Moudon (PM 2024-03)**

9.1 Préambule

Le Président passe la parole à Nicolas JOHN pour résumer et présenter son rapport.

La Commission désignée était composée de :

- Mme Fabian DI BELLA ;
- Mme Corinne FARQUARSON ;
- Mme Caroline VUAGNIAUX ;
- M. Nicolas JOHN.
- M. Frédéric BOURGEOIS

9.2 Introduction

La Commission tient à remercier M. Christian MONNEY, Municipal, pour les informations fournies.



Avant toute chose, la Commission rappelle que le contrôle et l'entretien des ouvrages d'art situés sur le territoire communal sont à la charge de la Commune d'Echallens.

Ces ponts n'étaient, jusqu'en 2022, contrôlés qu'occasionnellement et visuellement par le personnel de la voirie. Les petits travaux d'entretien de ces ouvrages étaient également réalisés par le personnel communal.

En 2022, les 6 ponts concernés ont fait l'objet d'un contrôle technique détaillé par un bureau spécialisé.

Ce contrôle a débouché sur un rapport mettant en évidence les priorités pour les réparations nécessaires afin de garantir la pérennité des ouvrages.

Une erreur s'est toutefois glissée dans le préavis au point 2.1 dans l'énumération de la liste d'ouvrages, il s'agit en réalité de la route d'Yverdon et non pas de la route de Lausanne.

Le pont de la route de Lausanne n'a pas fait l'objet d'une inspection car il avait déjà été traité lors des travaux récents.

Par la suite, un suivi dans le temps va également devoir être agendé à des périodes fixes (5 ou 10 ans, selon le degré de dégradation actuel).

Suite à ce contrôle, deux ponts ont été jugés prioritaires pour des réparations plus importantes : le pont de la route d'Orbe et le pont du chemin des Caves. Pour les 4 autres ponts, des travaux seront programmés à moyen terme et feront l'objet d'un autre préavis.

9.3 Ouvrages d'art

9.3.1 Pont de la route d'Orbe

Pour rappel, cet ouvrage présente des défauts importants qu'il s'agit de corriger à court terme afin d'éviter une évolution critique des dégradations actuelles.

Les réparations envisagées vont permettre d'assurer la pérennité de l'ouvrage. Il est de la responsabilité du propriétaire de l'ouvrage non seulement d'effectuer la maintenance générale mais également de mettre en conformité, si nécessaire, les infrastructures (dans le cas présent les barrières du pont) afin de limiter tout risque pour les utilisateurs.

La commission s'est interrogée sur l'intérêt de réaliser ces travaux durant la fermeture de la route reliant Echallens à Goumoens-la-Ville. M. Christian Monney, Municipal, précise que les travaux auront lieu majoritairement en partie inférieure du pont (sous la voûte) et seulement partiellement en partie supérieure (réfection du tablier et de l'enrobage). Toutefois, une circulation contrôlée en alternance sera nécessaire durant ces travaux, ce qui ne perturbe que peu le trafic.

De ce fait, la Commission souhaite que ces travaux soient engagés durant la fermeture de la route cantonale (durée environ 8 mois). L'impact sur la circulation serait dans ce cas minime, puisqu'une grande partie du trafic est déjà redirigée sur la route de Cossonay.



9.3.2 Pont du chemin des Caves

En comparaison du pont de la route d'Orbe, ce pont présente des détériorations plus conséquentes mais dont la correction des défauts est plus aisée sur le plan technique. Relevons encore que dans le cas présent les garde-corps seront remplacés.

La Commission s'est également interrogée sur la différence d'honoraires du bureau d'ingénieur alors que le prix total est quasiment identique pour les deux ouvrages. Cette différence de 50% s'explique par une complexité moindre des travaux de réfection prévus au pont du chemin des Caves. Un tel écart est couramment constaté entre des ouvrages qui diffèrent dans leur structure et conception.

9.3.3 Route de Moudon

Actuellement, une étude est déjà en cours avec la pose d'inclinomètres qui ont été mis en place dans le talus en aval de la route de Moudon afin d'étudier le glissement de terrain. Ces mesures ont été financées par le budget courant.

La demande de crédit pour la suite de l'étude doit permettre de savoir si les glissements actifs ne sont que superficiels ou au contraire profonds.

Une partie du tronçon concerné est tenue par des ancrages souterrains dont on ignore la profondeur, la longueur et le type exact. Avant d'entreprendre un projet de réfection complète de la route il est essentiel de connaître non seulement la géométrie de ces ancrages mais aussi et surtout leur état de conservation.

Les déformations de la route sont visibles et engendrent déjà des nuisances pour le trafic. Des mesures urgentes doivent être entreprises mais ne pourront être précisées et quantifiées uniquement lorsque les résultats de l'étude seront connus.

Relevons encore que si de nouveaux ancrages devaient être implantés, ils seraient calculés et adaptés au gabarit futur de la route.

La commission relève au tableau 4 « Coûts des travaux et études » au chiffre 4.2 « Route de Moudon », que cela ne concerne pas les phases SIA 32 à 41 mais bien 31 partielle à 41. Il s'agit là uniquement d'une demande de complément afin de finaliser cette étude et non pas de financement des phases d'exécution.

9.4 Planification financière

Le crédit demandé est inscrit dans la planification financière du préavis 09-2023 arrêté d'imposition 2024-2026. La Commission n'a pas de remarque à ce sujet pas même sur la durée de l'amortissement calculée sur une période de 40 ans selon les directives comptables MCH2. Figurent également dans cette planification financière, des montants estimatifs (surlignés en jaune ci-dessous) pour la réfection de l'ouvrage souterrain de la route de Moudon et non pas des travaux de réaménagement de la chaussée. Ces montants estimatifs seront réévalués une fois les résultats de l'étude connus.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et rappelle les conclusions.



Le Conseil Communal d'Echallens,

- Vu le préavis municipal 2024-03
- Vu le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet
- Considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études et les travaux de rénovation des ouvrages d'art de la route d'Orbe et du chemin des Caves, ainsi que les études pour la remise en état de la route de Moudon ;
2. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de 870'000.- ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense au moyen d'un emprunt effectué auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment.

Le préavis 2024-03 est accepté à l'unanimité.

10) Divers

M. Hervé DELAY constate que le *pumptrack* sera implanté à Penthelaz cet été et qu'il ne sera donc pas disponible pour les jeunes de la Commune d'Echallens pendant les 7 semaines des vacances d'été et le mois de septembre.

Mme Corinne SAUTY, Municipale, explique d'abord que le *pumptrack* est loué, pas prêté. Ensuite, elle précise que l'été dernier il avait été installé aux Trois Sapins et qu'il n'avait pas eu le succès escompté car il y faisait chaud et qu'il était éloigné du bourg. Une solution pour cette année aurait pu être de le mettre à Court Champs mais les travaux qui s'y déroulent ne le permettent pas. Il reste la Place du Pont mais il n'y a pas de volonté municipale de laisser ce dernier à cet emplacement pendant 6 mois. Ceci également en raison des riverains qui sont d'accord d'accueillir le *pumptrack* à condition de ne pas supporter les nuisances sonores pendant plus de 3 mois. Elle rappelle finalement qu'il n'est pas possible d'installer plus de trois mois au même endroit une telle structure sans mise à l'enquête.

M. Hervé DELAY relève les différentes places citées dans le rapport de commission présenté à l'occasion du préavis relatif à l'achat du *pumptrack*. Il trouve cavalier qu'il ait été alors indiqué qu'on pouvait placer le *pumptrack* à de nombreux endroits et que finalement la Municipalité indique que seuls deux endroits conviennent.

M. Jean-Luc MISEREZ se pose des questions concernant l'état de la route d'Yverdon qui a été refaite il y a peu. Les bandes cyclables ont déjà dû être refaites et il y a aujourd'hui de véritables nids de poule sur la route. Est-ce conforme ou est-ce qu'il y a eu une malfaçon ? Qui va prendre en charge la remise en état de cette route ? Est-ce que la Municipalité a sollicité le Canton ?



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

M. Christian MONNEY, Municipal, le remercie pour sa question. La Municipalité est au courant de l'état de la route d'Yverdon et suit cette situation. Le revêtement est de type phono-absorbant et a été posé en juillet 2013. La durée de vie d'un tel revêtement est de l'ordre de 10 à 12 ans, contre minimum 15 à 20 ans, pour les revêtements traditionnels (AC ou AC MR). Pour le revêtement de la route d'Yverdon, nous sommes donc dans la fourchette basse de ce qui pouvait être attendu, et il n'y a pour l'heure pas d'enquête pour d'éventuelle malfaçon. Il s'agit par ailleurs de revêtement de type phono-absorbant de première génération. Il est donc évident que des améliorations ont été apportées depuis à ce sujet. Pour rappel, un revêtement phono-absorbant est composé de granulats de plus petite taille qu'un revêtement traditionnel, il y a donc plus de vides, ce qui le rend plus fragile et accélère sa dégradation. Le cas de la route d'Yverdon n'est donc pas isolé. En conclusion, ce genre de revêtement doit être remplacé plus régulièrement et cela implique donc des coûts plus importants.

Une réfection des zones endommagées sera réalisée durant l'été 2024, puis en fonction de l'évolution des dégradations. Le Canton subventionne la pose de ce type de revêtement mais pas son renouvellement. Des discussions sont en cours avec le Canton à ce sujet.

M. Patrick MIEVILLE considère que, toujours sur la route d'Yverdon, le passage piéton provisoire est dangereux, les voitures ne voyant pas les piétons qui souhaitent traverser la route. Serait-il possible de faire ralentir les voitures ou de mieux signaler le passage piéton ? Il souligne qu'il y a eu un accident il y a environ 1 mois.

Mme Céline MULLER, Municipale, répond qu'au moment de la mise en place du chantier, plusieurs personnes sont intervenues auprès de la Commune, pour dire que le passage était dangereux. Ainsi plusieurs panneaux ont donc été posés et différentes mesures ont été prises. Elle n'a pas eu vent de l'accident mais fait une demande à la sécurité pour envisager de nouvelles améliorations.

M. Blaise VIONNET souhaite connaître le bilan de la patinoire et savoir ce qui est prévu pour l'année prochaine.

M. Sébastien SALVI, Municipal, signale qu'il aura un entretien avec la responsable de la patinoire à la fin du mois et répondra lors du prochain Conseil communal.

M. Robert TYE aimerait relayer une demande qui vient d'un certain nombre de personnes âgées. Serait-il possible de poser un banc au chemin de la Villaire ? Cela serait apprécié par les personnes âgées qui trouvent cette balade particulièrement longue.

Mme Corinne SAUTY, Municipale, prend bonne note de cette demande.

M. Hervé DELAY revient sur le sujet de la route d'Yverdon et demande s'il est prévu de remettre un revêtement phono-absorbant.

M. Christian MONNEY, Municipal, répond par l'affirmative, précisant qu'il ne s'agit pas d'une décision politique mais d'une mise en conformité légale. Il y a une préconisation dans le cas de la route d'Yverdon suite à l'étude de bruit menée à l'époque. La loi précise clairement qu'il faut mettre ce qui est le meilleur en l'état de la technique et dans ce cas précis, il s'agit de



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

revêtement phono-absorbant bien qu'il ne s'agisse pas toujours de la solution la plus écologique.

Mme Céline MULLER est tombée sur un article sur les revêtements de type phono-absorbant dans le journal l'Environnement et cite ce dernier : "Au niveau écologique global les revêtements silencieux ne présentent aucun inconvénient par rapport aux revêtements routiers conventionnels et ont même tendance à être meilleurs."

Mme Caroline VUAGNIAUX constate qu'il n'y a toujours pas de patrouilleur/se à la Route de Moudon.

Mme Corinne SAUTY, Municipale, rappelle qu'il y a plusieurs annonces mais toujours pas de personne pour couvrir ce passage piéton.

Mme Caroline VUAGNIAUX rebondit en indiquant que plusieurs mamans sont étonnées par le fait que la Commune d'Echallens implante une nouvelle activité à la Route d'Yverdon (*pumptrack*) mais que le passage piéton ne soit pas sécurisé.

Mme Corinne SAUTY, Municipale, indique qu'elle aimerait beaucoup que des personnes s'annoncent pour couvrir ce passage piéton mais ce n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Mme Caroline VUAGNIAUX demande s'il n'est pas possible d'installer un simple panneau qui clignote comme aux Trois-Sapins. Ne serait-il pas possible d'y poser un panneau similaire ?

M. Christian MONNEY, Municipal, précise que la Municipalité présentera un préavis en juin qui permettra de répondre à cette problématique. Il rappelle qu'installer un panneau lumineux engendre des coûts et une légalisation.

Mme Nadia PIEMONTESE PAHUD s'étonne que les jeunes arrivant à la majorité n'ont pas reçu de courrier concernant une éventuelle cérémonie de passage à la majorité. Est-ce un événement qui a encore lieu ?

Mme Corinne SAUTY, Municipale, répond qu'effectivement ce sont des cérémonies qui existaient il y a de nombreuses années et qu'elle souhaite réétudier la tenue de ces dernières. Elles avaient été abandonnées à l'époque suite au manque d'intérêt de la part des jeunes citoyens.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h53.

Le Président :

Le Secrétaire suppléant :



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

Conseillers excusés :

BOILLAT Jean-Christophe, CARRON Catherine, CEREGHETTI Virginie, DESPONDS Pierre, DIZERENS Patrick, FREYMOND Cédric, NOBS-BROVELLI Marie, VIDELIER Eric, WENGER Quentin.